



Mis à jour le 10/05/2023



Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Mairie de DEUIL-LA-BARRE

2022

THEMATIQUES

| | |
|--|----|
| 1. Données générales..... | 3 |
| 2. Voirie et espaces publics | 7 |
| 3. Services de transports collectifs et intermodalité | 16 |
| 4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public..... | 18 |
| 5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public..... | 27 |
| 6. Cadre bâti – Logements..... | 31 |
| 7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services | 33 |

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune

Coordonnées administratives :

Hôtel de Ville
36 rue Charles de Gaulle
95170 Deuil-la-Barre
Tél : 01 34 28 65 00
Fax : 01 34 28 65 90

Personne référente à contacter pour tous renseignements :

Monsieur Laurent CARON –Directeur des Services Techniques
Tél : 01 34 28 65 35
Email : lcaron@deuillabarre.fr

1.2. Informations administratives de la CAPH

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH).

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission exerce quatre missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

En complément de ces missions, la commission travaillera sur les projets concernant l'accessibilité universelle, qui est la prise en compte de tous les handicaps, pour garantir à tous un plein exercice de la citoyenneté.

Par délibérations du 20 octobre 2014 et du 11 avril 2016, la commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées a été créée sur la commune de Deuil-la-Barre.

Dans le prolongement des dernières élections municipales, le Conseil Municipal du 30 novembre 2020 a procédé à la désignation des nouveaux membres qui composeront dorénavant la CAPH.

Les sept membres élus sont :

- Madame **GERMAIN**
- Monsieur **ROUSSEAU**
- Madame **MICHEL**
- Madame **HUET**
- Monsieur **MASSERANN**
- Madame **GOCH-BAUER**
- Monsieur **BROUARD**

Les 4 représentants des associations sont donc dorénavant :

- Monsieur **BOUBEKEUR** de l'association L'ADAPT
- Monsieur **ZUFFELLATO** pour l'association « Roul'qui veut »
- Madame **KAYAL** pour l'association APF France Handicap
- Monsieur **KODAS** (depuis 2016) qui apporte son expérience sur tout ce qui concerne les difficultés rencontrées par les personnes malvoyantes.

Cette commission a été constituée avec pour objectifs que les différents types de handicaps soient représentés (psychique et/ou mental, sensoriel et moteur) ainsi que les différents points de vue sur le handicap (personnes handicapées, proches et professionnels du champ du handicap).

Cette commission se réunira en séance plénière au minimum 2 fois par an. Cette fréquence sera toutefois adaptée en fonction de l'avancée des projets.

Le présent rapport présente les actions menées durant cette année et les objectifs à poursuivre pour atteindre une accessibilité universelle, à savoir :

1 Point avancement et perspective 2023 pour le PAVE avec la poursuite de la réalisation du programme des travaux de mise en conformité de l'espace public

2 Point d'avancement et perspectives 2023 pour le programme de travaux de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) des bâtiments communaux

3 Point d'avancement et perspectives 2023 pour le programme de travaux de l'Ad'Ap des arrêts de bus

4 Mise en accessibilité de la gare de Deuil / Montmagny

5 Actions (bilan, encours et futures) des services de la ville pour le handicap

1.3. Information administrative sur la Commission Communale de Sécurité

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'agent de la Direction Départementale des Territoires ne participe plus aux Commissions Communales de Sécurité de notre commune et est remplacé par un agent communal comme l'autorise l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 20 décembre 2010 modifiant l'arrêté portant création de la Commission Communale de Sécurité de Deuil-La Barre.

Il est précisé que l'agent communal désigné en remplacement de l'agent de la DDT pour les visites des Commissions Communales de Sécurité, intervient dans le cadre de ces Commissions en tant que membre avec voix délibérative. Ces Commissions sont composées du Maire ou de son représentant qui en est le président, du représentant de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, du représentant du groupement des pompiers et de l'agent communal désigné en remplacement de l'agent de la DDT.

La Commission Communale de Sécurité n'intervient que pour les visites périodiques des établissements classés de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie et pour les ouvertures en 5^{ème} catégorie suivant la volonté du maire.

La commission ne se prononce que sur la sécurité des locaux visités dont l'accessibilité fait partie et le représentant des pompiers, porteur de la réglementation en matière de prévention des risques d'incendie, a un rôle prépondérant.

La Commission émet des avis touchant à la sécurité des biens et des personnes. A ce titre, l'agent communal désigné engage sa responsabilité. Il en est de même pour tous les autres membres de la Commission. Il doit avoir des qualités d'observation, d'écoute et être capable de dialoguer de manière pertinente avec les autres membres de la Commission avant de formuler son avis, sachant qu'il peut émettre un avis défavorable à la poursuite de l'activité s'il estime que toutes les conditions de sécurité ne sont remplies. Il devra également être capable de tenir le planning des programmations des visites ainsi que le fichier statistique.

Aussi compte-tenu du renouvellement des agents en poste et de la compétence requise pour remplir cette mission le Conseil Municipal a désigné dans sa séance du 14 février 2022 la liste des fonctions au sein de la collectivité qui permettront aux agents en poste d'être membre en tant qu'agent communal de la Commission Communale de Sécurité.

Les fonctions sont les suivantes :

- Le Directeur des Services techniques
- Le Responsable du patrimoine bâti
- L'Adjoint au Responsable du patrimoine bâti
- Le Responsable du Bureau d'Etude

1.4. Information sur la désignation d'un référent handicap au sein de la collectivité

En 2022, Monsieur Gaétan KERLO a été nommé référent handicap au sein de la collectivité pour le personnel communal

DESIGNATION D'UN REFERENT HANDICAP

Le référent a un rôle de coordinateur des actions relatives à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, telles que la sensibilisation, le recrutement, le maintien dans l'emploi, l'apprentissage aménagé

Le référent a un rôle « d'agent ressource », il détecte les situations délicates en interne et informe l'autorité territoriale qui doit prendre les mesures appropriées pour permettre aux personnes en situation de handicap :

- D'accéder à un emploi ou de conserver un emploi correspondant à leur qualification
- De développer un parcours professionnel
- D'accéder à des fonctions de niveau supérieur
- De bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins tout au long de leur vie professionnelle

Les missions du référent handicap sont :

- **INFORMER** : communiquer sur le thème du handicap afin d'anticiper les arrivées futures, diffuser les informations liées à la politique du handicap et les résultats des actions mises en œuvre
- **ACCOMPAGNER** : Il veille, en qualité de référent, au bon déroulement et à la pérennité de l'intégration des personnes en situation de handicap (par exemple, lors de l'arrivée d'un nouveau recruté...). Il répond aux questions des collaborateurs
- **EXPRIMER LES BESOINS** : par rapport à la politique de l'emploi de la collectivité, le référent handicap informe son employeur des besoins en recrutement ou en maintien dans l'emploi. Ce dernier aide à trouver des solutions en collaboration avec le FIPHFP si besoin
- **ANIMER LE RESEAU LOCAL** : se met en relation avec les bons interlocuteurs pour répondre à chaque problématique (Cap Emploi, ESAT, etc.)

Le référent handicap de chaque collectivité est l'interlocuteur :

- Des personnes en situation de handicap
- Du médecin du travail
- De l'encadrement
- Des chefs de service

2. Voirie et espaces publics

Liminaire

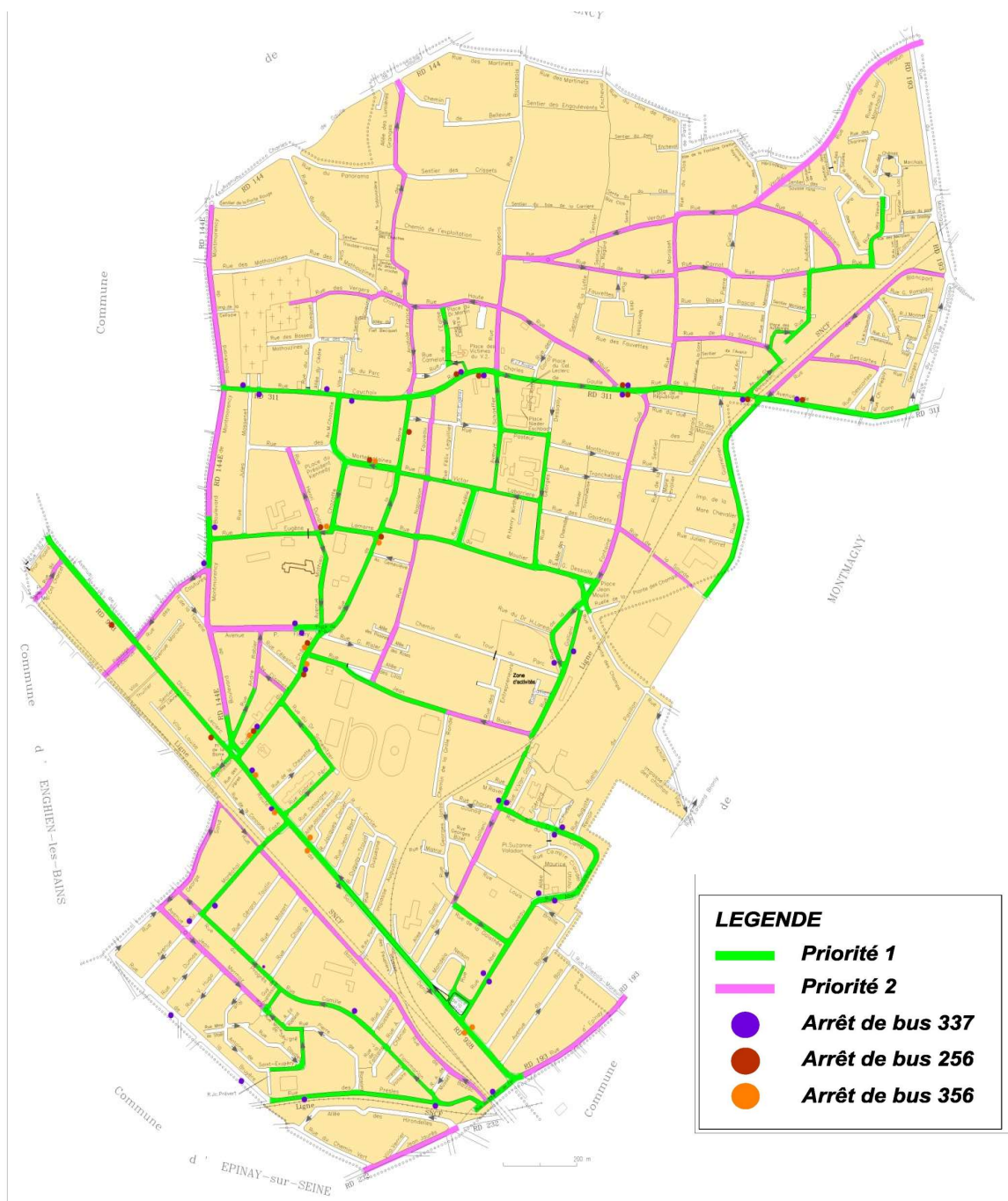
Tous les montants indiqués ci-après sont issus de l'étude d'Accèsométrie, datant de début 2015, ils sont donc à revaloriser par une hausse d'environ 25% (indice TP01)

2.1. Etat d'avancement – document d'accessibilité

Pour mémoire, lors de la commission du 26 novembre 2015 les trottoirs des rues de la ville, à rendre accessible, avaient été classés en trois groupes de longueurs à peu près équivalentes et suivant trois niveaux de priorité :

- La priorité 1 qui concerne les axes de cheminements principaux reliant les équipements publics (écoles et collèges, crèches, centres associatifs, mairie...), les gares, le marché et les commerces et globalement tous les bâtiments accueillant du public ainsi que les arrêts de bus.
- La priorité 2 regroupe les voies qui complètent la priorité 1 ainsi que des voies secondaires irriguant le cœur des quartiers.
- La dernière priorité porte sur le reste des voies souvent qualifiées de voies de desserte.
- Pour mémoire lors de la CAPH du 26 novembre 2015, vous aviez acté le classement des rues de la ville en 3 niveaux de priorité suivant l'importance des cheminements vers les pôles d'attractivité.
- Lors de la commission du 8 novembre 2016 il vous a été présenté une décomposition de la priorité n°1 en 9 sous-ensembles de rues regroupées par secteur géographique et classés suivant une préférence chronologique pour la réalisation des travaux.
- La commission a validé cette proposition en apportant les corrections suivantes :
 - l'intégration de tronçons du boulevard de Montmorency et de l'avenue Paul Fleury pour l'accès aux nouveaux arrêts du 256, et le rattachement de certaines rues au quartier de le Barre-Ormesson pour améliorer l'accessibilité aux abords de la gare.
- La décision prise de tolérer ponctuellement une largeur de 90 cm au droit des obstacles à la place des 1,40 m préconisés par le décret, a permis de ramener l'estimation des travaux de cette priorité n°1 à 813 348 € TTC.

La carte ci-après avait donc été mise à jour avec cette modification.



Récapitulatif des priorités pour la mise en accessibilité de la voirie.

Le bureau d'étude ACCESMETRIE avait chiffré la **totalité des travaux** de mise en conformité à **3 448 000 € TTC**, en tenant compte des réserves et impossibilités énoncées dans le rapport de 2015.

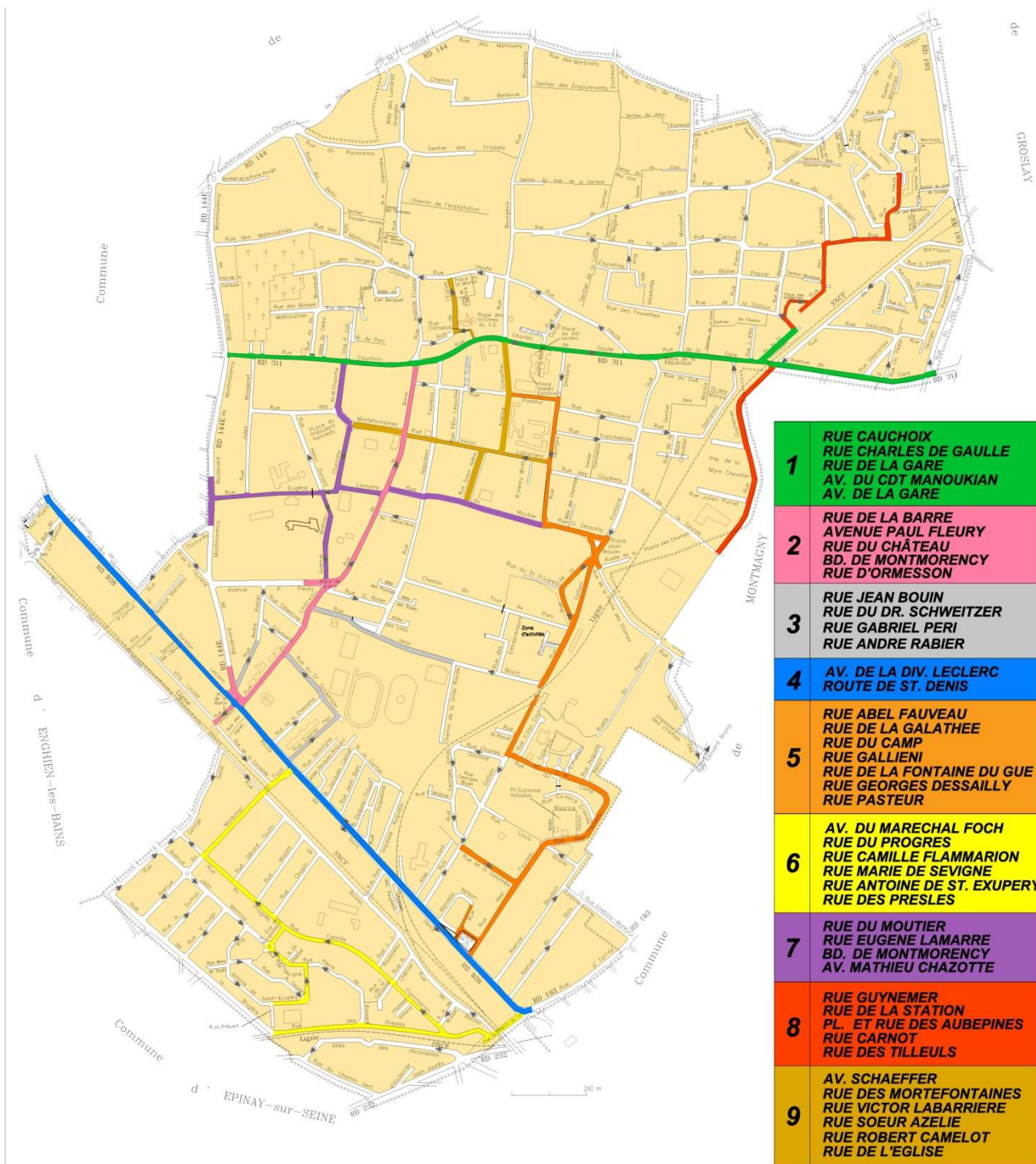
L'extraction des données par rue a permis d'établir le **coût de la mise en accessibilité** des voies de la **priorité 1** qui s'élève à **1 044 576 € TTC**.

Le fait pour la commission d'avoir validé ponctuellement une largeur de passage sur trottoir de 0,90 m à la place des 1,40 m préconisés permet de réduire ce coût à **813 348 € TTC**.

Afin de planifier les travaux pour la mise en conformité des priorités N°1, il avait été proposé et validé lors de la commission du 8 novembre 2016 une hiérarchisation de ces voiries afin d'avoir un étalement pluriannuel de la dépense, en fonction des capacités financières de la ville.

Les rues de cette priorité 1 ont été regroupées en 9 ensembles homogènes et cohérents en terme de déplacement. Les travaux n'ont pas pour objectif d'être étalés sur une période de 9 ans mais bien sur la période la plus courte possible tout en tenant compte des capacités budgétaires de la ville.

- 1 l'axe RD311 (Est-Ouest) et l'accès à la gare de Deuil-Montmagny,
- 2 l'axe allant du square Winston Churchill à la gare de La Barre-Ormesson correspondant aux rues de La Barre, du Château et d'Ormesson ;
- 3 la RD 928, route de Saint Denis et avenue de la Division Leclerc,
- 4 l'axe reliant le quartier de la Galathée, depuis la place de la Nation, au centre-ville par la rue Gallieni, sachant que le pont SNCF restera infranchissable à certains types de handicap, notamment moteur,
- 5 les quartiers Sud, depuis l'avenue du Maréchal Foch,
- 6 le quartier des Mortefontaines (centre-ville Ouest),
- 7 le quartier Nord-est, vers l'école du Lac Marchais,
- 8 les rues complémentaires en centre-ville,
- 9 les rues complémentaires du quartier de La Barre-Ormesson.



Ordre pour la programmation des priorités N°1

Le tableau ci-dessous présente le coût des travaux de mise en accessibilité par rue et par axe de cheminement pour la priorité N°1.

| RUES | Accessibilité actuelle | Montant par rues des préconisations priorité 1 en € TTC | | Accessibilité après préconisations | |
|-----------------------------------|-------------------------------|---|--|------------------------------------|-------------------|
| | Données Accèsmétrie | Pour largeur de passage minimum de 140 cm | Pour largeur de passage minimum de 90 cm | Données Accèsmétrie | |
| RD 311 + ACCES GARE DEUIL- | | | | | |
| 1 | Rue Cauchoix | 41% | 19 068 € | 19 068 € | 100% |
| | Rue Charles de Gaulle | 39% | 65 172 € | 38 436 € | 100% |
| | Rue de la Gare | 47% | 30 924 € | 16 596 € | 100% |
| | Avenue Commandant Manoukian | 6% | 18 684 € | 18 684 € | 66% |
| | Avenue de la Gare | 74% | 6 360 € | 6 360 € | 100% |
| TOTAL = | | | 99 144 € | | |
| CENTRE-VILLE / GARE BARRE- | | | | | |
| 2 | Rue de la Barre | 39% | 50 712 € | 28 032 € | 96% avec reserve |
| | Avenue Paul Fleury | 59% | 2 928 € | 2 928 € | 100% |
| | Rue du Château | 24% | 76 068 € | 76 068 € | 100% |
| | Boulevard de Montmorency | 49% | 9 300 € | 9 300 € | 100% |
| | Rue d'Ormesson | 83% | 2 952 € | 2 952 € | 100% |
| TOTAL = | | | 119 280 € | | |
| QUARTIER BARRE-ORMESSON | | | | | |
| 3 | Rue Jean Bouin | 0% | 28 584 € | 27 156 € | 100% |
| | Rue du Dr Schweitzer | 41% | 8 628 € | 8 628 € | 100% |
| | Rue Gabriel Peri | 66% | 9 672 € | 9 672 € | 100% |
| | Rue André Rabier | 33% | 15 432 € | 4 164 € | 100% avec réserve |
| TOTAL = | | | 49 620 € | | |
| RD 928 | | | | | |
| 4 | Avenue de la Division Leclerc | 48% | 44 016 € | 38 628 € | 100% avec réserve |
| | Route de Saint-Denis | 24% | 106 452 € | 102 924 € | 86% avec réserve |
| TOTAL = | | | 141 552 € | | |
| GALATHEE / CENTRE-VILLE | | | | | |
| 5 | Rue Abel Fauveau | 81% | 99 192 € | 19 764 € | 100% avec réserve |
| | Rue de la Galathée | 49% | 3 180 € | 3 180 € | 100% |
| | Rue du Camp | 83% | 4 848 € | 4 848 € | 100% |
| | Rue Gallieni | 48% | 27 240 € | 26 184 € | 97% avec réserve |
| | Rue de la Fontaine du Gué | 52% | 4 068 € | 4 068 € | 97% |
| | Rue Georges Dessailly | 66% | 19 536 € | 17 376 € | 100% |
| | Rue Pasteur | 66% | 3 012 € | 3 012 € | 100% |
| TOTAL = | | | 78 432 € | | |
| QUARTIER SUD | | | | | |
| 6 | Avenue du Maréchal Foch | 33% | 26 604 € | 16 932 € | 100% avec réserve |
| | Rue du Progrès | 66% | 8 952 € | 8 952 € | 100% avec réserve |
| | Rue Camille Flammarion | 33% | 20 772 € | 18 660 € | 100% avec réserve |
| | Rue Marie de Sevigné | 49% | 2 160 € | 2 160 € | 100% avec réserve |
| | Rue Antoine de St Exupéry | 49% | 19 764 € | 19 764 € | 100% |
| | Rue des Presles | 33% | 111 732 € | 108 516 € | 100% |
| TOTAL = | | | 174 984 € | | |

| | | | | | |
|------------------------|---|----------------|--------------------|------------------|-------------------|
| 7 | CENTRE-VILLE OUEST | | | | |
| | Rue du Moutier | 33% | 13 764 € | 13 764 € | 100% |
| | Rue Eugène Lamarre | 33% | 3 612 € | 3 612 € | 100% |
| | Boulevard de Montmorency | 49% | 8 412 € | 8 412 € | 95% |
| | Avenue Mathieu Chazotte | 33% | 23 568 € | 23 568 € | 100% |
| TOTAL = | | | 49 356 € | | |
| 8 | QUARTIER NORD-EST | | | | |
| | Rue Guynemer | 6% | 15 612 € | 10 500 € | 100% |
| | Rue de la station | 49% (totalité) | 0 € | 0 € | 100% (partiel) |
| | Place des Aubépines / Rue des Aubépines | 0% | 30 444 € | 25 452 € | 100% avec réserve |
| | Rue Carnot | 0% | 10 392 € | 9 336 € | 83% |
| | Rue des Tilleuls | 74% | 10 824 € | 10 824 € | 100% |
| TOTAL = | | | 56 112 € | | |
| 9 | CENTRE-VILLE | | | | |
| | Rue Schaeffer | 14% | 9 516 € | 8 460 € | 100% avec réserve |
| | Rue des Mortefontaines | 66% | 8 304 € | 8 304 € | 100% avec réserve |
| | Rue Victor Labarrière | 38% | 17 220 € | 11 892 € | 100% avec réserve |
| | Rue Soeur Azélie | 62% | 5 832 € | 5 832 € | 100% |
| | Rue Robert Camelot | 0% | 11 064 € | 6 732 € | 100% |
| | Rue de l'Eglise | 0% | 30 000 € | 3 648 € | 49% |
| TOTAL = | | | 44 868 € | | |
| MOYENNE GLOBALE | | 43% | | | 96% |
| TOTAL TTC | | | 1 044 576 € | 813 348 € | |

Montant des travaux pouvant être réalisés en régie 95 606 €
Montant des travaux devant être réalisés par entreprise 707 806 €

La commission avait également souhaité ramener les rues complémentaires du centre-ville immédiatement après le groupe 2 à savoir l'axe formé par les rues de la Barre, du Château et d'Ormesson afin de relier rapidement ce quartier à la gare de La Barre-Ormesson.

La commission a également évoqué la nécessité de créer une place PMR à proximité immédiate de la gare de la Barre Ormesson sur ce groupe de rues n°2.

La création d'une telle place sera étudiée et les possibilités d'implantation seront présentées lors d'une prochaine CAPH.

Enfin, ce tableau fait également apparaître le gain en accessibilité pour chaque rue, avec toutefois des réserves sur certains taux améliorés. En effet, les pourcentages indiqués « avec réserve » ne peuvent être atteints que par un réaménagement et un recalibrage complet de la rue ou une opération d'enfouissement des réseaux sur toute une longueur de voie ou bien en substitution de la mise en place provisoire d'une zone 20 ou zone de rencontre où les personnes utilisent la chaussée pour leurs déplacements.

Dans la situation actuelle, les services de la ville peuvent réaliser en interne une part des travaux comme la mise en peinture de têtes de potelets, le déplacement de panneaux de signalisation ou de mobiliers isolés. Cette disposition permettrait de réaliser une économie supplémentaire de 95 606 € TTC soit plus de 10%.

Compte tenu de la hiérarchisation des rues validées par les membres de la CAPH et des

finances de la ville, il a été attribué le budget permettant la mise en accessibilité du sous-ensemble N°2 de la priorité 1 soit un montant de 120 000 €TTC.

| RUES | Accessibilité actuelle | Montant par rues des préconisations priorité 1 en TTC | | Accessibilité après préconisations |
|-----------------------------------|------------------------|---|--|------------------------------------|
| | Données Accésométrie | Pour largeur de passage Minimum de 140 cm | Pour largeur de passage Minimum de 90 cm | Données Accésométrie |
| CENTRE-VILLE / GARE BARRE- | | | | |
| 2 Rue de la Barre | 39% | 50 712 € | 28 032 € | 96% avec reserve |
| Avenue Paul Fleury | 59% | 2 928 € | 2 928 € | 100% |
| Rue du Château | 24% | 76 068 € | 76 068 € | 100% |
| Boulevard de Montmorency | 49% | 9 300 € | 9 300 € | 100% |
| Rue d'Ormesson | 83% | 2 952 € | 2 952 € | 100% |
| TOTAL = | | | 119 280 € | |

Point d'avancement du sous-ensemble 2 de la priorité 1

RUE DE LA BARRE, AVENUE PAUL FLEURY, RUE DU CHÂTEAU, BOULEVARD DE MONTMORENCY ET RUE D'ORMESSON

Point d'avancement des travaux de mise en accessibilité des cheminements:

- Tous les abaissements de bordures à une hauteur de 2 cm maximum ont été effectués,
- La fourniture et la pose des bandes podotactiles ont été effectuées sur l'ensemble des abaissements de la rue,
- La réalisation de contrastes visuels sur le mobilier, mise en peinture des têtes de potelets restent à faire

Dispositions d'ordre général

En ce qui concerne les bandes de guidage, il avait été convenu lors de la commission de 2020 surseoir à leur installation en l'absence de consensus à l'échelle nationale, et de créer de simples bandes d'interception sur trottoirs perpendiculairement à la dalle podotactile.

Suite à un échange téléphonique avec Madame Tessier du SIAM 95, qui s'occupe des déplacements des mal voyants et non voyants, il s'avère qu'à ce jour les quelques essais de pose de bandes sur les trottoirs et chaussées faits par certaines collectivités ne sont pas concluants: si ces bandes sont perceptibles dans les grands bâtiments telles des gares ou des zones commerciales, elles le sont beaucoup moins sur un trottoir encombré de mobilier urbain et particulièrement les conteneurs d'ordures ménagères « mobiles ».

La bande de guidage en interception est mal perçue, à la différence des dispositifs d'éveil à la vigilance – ou dalles podotactiles-. D'autre part elle est souvent en contradiction avec le cheminement du chien guide qui a appris à reconnaître les dalles mais non les bandes et va marcher en courbe pour quitter le trottoir vers le passage piéton et non à angle droit.

Madame Tessier préfère une aide par une autre personne valide pour aider à traverser plutôt que de systématiser ce dispositif qu'elle qualifie de « poudre aux yeux ».

Elle privilégie un apprentissage sonore à un apprentissage tactile mal réalisé car les règles

d'implantation ne sont pas normalisées.

La longévité du dispositif est également impérative pour éviter des décollements ou arrachements de bandes qui mettent les handicapés dans une situation délicate.

Budget pour l'année 2023

RUE DU CHÂTEAU

La rue du Château est en cours de requalification, dans le cadre de la création d'un axe cyclable entre les places de la Barre et du 18 Juin.

La rue sera mise en sens unique, afin de libérer de l'espace pour une piste ou bande cyclable et l'élargissement des trottoirs.

En préalable à cette opération d'importance, la dissimulation des réseaux aériens a été réalisée, ce qui permet de supprimer l'ensemble des supports électrique et de télécommunication.

Cette opération permettra la mise aux normes d'un trottoir PMR côté pair de la rue.

La rue étant une voie communautaire, la CAPV participe à hauteur d'environ 53% des coûts (subventions comprises) liés à la voirie ainsi qu'à la piste cyclable.

L'enfouissement des réseaux, l'aménagement des trottoirs et espaces verts restent à la charge de la commune.

Cette opération est estimée dans son intégralité à 2 086 483.17 € TTC (hors subventions)

RUE DU MOUTIER – RUE GEORGES DESSAILLY – PLACE JEAN MOULIN

La rue du Moutier sera requalifiée entre la rue Georges Dessailly et l'avenue Sœur Azélie courant 2023.

En préalable à cette opération d'importance, la dissimulation des réseaux aériens a été réalisée entre la Place Jean Moulin et l'avenue Sœur Azélie, ce qui permet de supprimer l'ensemble des supports électrique et de télécommunication.

Cette opération est estimée dans son intégralité à 1 021 651.44 € TTC (hors subventions et fond de concours)

2.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Encombrement de l'espace public par les concessionnaires et plus particulièrement les trottoirs dont la largeur de passage libre doit être de 1.40 m avec une tolérance ponctuellement de 0.90 m.

Dans la majorité des cas, le problème des implantations de coffres électriques ou de gaz est résolu sur place en modifiant les projets et en déplaçant les ouvrages gênant le cheminement ; c'est plus difficile avec des supports de réseaux aériens qui répondent à des équidistances.

Dans le diagnostic des voies communales réalisé par le bureau d'étude Accesmétrie, les solutions préconisées lors de l'encombrement des trottoirs sont :

- soit de réaliser des travaux de requalification complète de la voie, avec enfouissement des réseaux ou non, ce qui implique de gros travaux d'investissement,

- soit de permettre la circulation des Personnes à Mobilité Réduite directement sur la chaussée, en limitant la vitesse des véhicules à 20 km/h pour créer des zones de rencontre.

Cette seconde solution est envisageable pour des petites rues de desserte, souvent en impasse, mais plus dangereuse dans des rues droites et étroites comme l'avenue du Bois, l'avenue Elisabeth ou d'autres.

Le passage au droit d'un obstacle « non déplaçable » peut être obtenu avec l'élargissement localisé du trottoir ou par la confection d'un plateau surélevé avec si besoin, suppression du stationnement. Isolé, ce rehaussement sera perçu comme un ralentisseur par contre, il n'est pas envisageable de créer une succession de ralentisseurs au droit de chaque poteau.

Chaque situation doit être vue au cas par cas et, en l'occurrence, l'aménagement ponctuel dans la rue à sens unique déporte la circulation, remettant en question les règles de stationnement et les conséquences qui en découlent : nettoyage de la voirie, égalité des riverains suivant la configuration...

Chaque nouvelle demande de concessionnaire est regardée par les Services Technique sous l'angle de l'accessibilité et nous les invitons régulièrement à réajuster les projets de telle façon qu'ils intègrent cette démarche qui n'est pas leur préoccupation première.

2.5. Aménagements complémentaires pour l'accessibilité de l'espace public

Requalification de la rue Jacques Cartier

La rue Jacques Cartier a été requalifiée en 2022.

Ces travaux de requalification de la voirie ont permis la création d'un trottoir au normes PMR sur toute la longueur de la rue.

En amont de ces travaux :

- la canalisation d'adduction d'eau potable a été remplacée en 2020,
- la dissimulation des réseaux aériens a été commencée en 2021,
- le remplacement et l'extension de la canalisation d'eaux pluviales a été réalisée en 2022, par la CAPV avec une participation financière de la commune.

Coût réel : 765 086.23 € TTC (hors subventions et fond de concours)

3. Services de transports collectifs et inter modalité

A – Les arrêts de bus

A – 3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

- Le programme de travaux correspond au Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité programmé (SDA-Ad'Ap) adopté par le Syndicat des Transports d'Île de France (STIF) le 8 juillet 2015 et approuvé par le Préfet du Val d'Oise le 29 juillet 2016.
- Il y a 6 lignes sur la commune :
 - RATP : 256, 337 et 356
 - VALMY TVO : 11, 13 et 15
- La commune dispose de 47 arrêts (39 RATP, 6 RATP/TVO et 2 TVO) dont 44 ne sont pas conformes.
- Le programme 2017 prévoyait la mise en conformité de l'accessibilité des points d'arrêts bus de la ligne RATP 256 soit, sur la commune, 12 arrêts sur les 14 existants (1 conforme et 1 supprimé) est à ce jour terminé.
- A partir du 7 janvier 2019, les 3 lignes RATP n'emprunteront plus la rue du Château de la place du 18 Juin à la place de la Barre mais l'avenue Paul Fleury puis le Boulevard de Montmorency, avec la mise en service de l'arrêt situé devant le n° 5 du boulevard en substitution de celui existant face à l'église Saint Louis.
- Le programme initialement en 2018 sur la ligne TVO n° 13 qui ne comprend à Deuil que 2 arrêts sur l'avenue du Général de Gaulle, en limite avec Montmorency a été réalisé en 2020 par la CAPV Maître d'Ouvrage Délégué.
- Il n'y a pas eu de travaux en 2022 et il est prévu avec la CAPV de recalculer la fin du programme en tenant compte des travaux de fermeture du PN4 qui seront réalisés en 2024 et 2025 et qui conduiront à adapter le trajet des lignes de bus 256 et 337 de la RATP.
- Le programme recalculé sera présenté lors d'une prochaine CAPH

B – Les gares

- Travaux d'accessibilité de la gare de Deuil/Montmagny

Les travaux ont débuté en 2022 et se sont achevés début 2023.

➤ TRAVAUX DU BATIMENT VOYAGEURS

- Mise en conformité des guichets (remplacement de la tablette).
- Pose de bande de guidage
- Pose de balises sonores
- Mise en place d'un plafond acoustique

➤ TRAVAUX SUR LES QUAIS DE LA GARE

- Mise en place des édicules types et des ascenseurs standards de 800kg sur le quai 1 (BV) et de 1000Kg sur le quai 2 (opposé au BV).

- Rehaussement complet des quais 1 et 2 sur la longueur utile à 92 cm
- Mise en place de bandes podotactiles sur toute la longueur des quais
- Mise en place d'un sanitaire UFR sur le quai direction Paris
- Mise aux normes PMR des escaliers fixes du PASO
- Mise aux normes PMR et UFR accès principale BV et E1
- Mise en conformité des escaliers fixes accès secondaires
- Mise aux normes de l'éclairage
- Mise en place de balises sonores
- Remplacement du mobiliers existants (Poubelles, Bornes d'alarmes PMR, Assises ...)
- Mise en place de nouveaux abris couvert type rousseau sur les 2 quais
- Remplacement du revêtement au sol (Asphalte)

Concernant la fermeture du PN4, là aussi, les études de projet se poursuivent avec l'ensemble des partenaires institutionnels notamment avec l'aménagement des voiries et du passage souterrain avec pour 2023 la finalisation de la phase conception et le lancement des marchés de travaux.

➤ Travaux d'accessibilité de la gare de la Barre Ormesson

Pour mémoire, la gare est complètement accessible depuis la mise en service de l'ascenseur en 2018.

4. Cadre bâti – Établissement communal recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Pour mémoire, les établissements concernés par l'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sont :

| Nom de l'établissement | Adresse | Commune d'implantation | Département d'implantation | Cat. ERP | Type |
|---|---|------------------------|----------------------------|----------|-------|
| Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle | 22 rue Charles de Gaulle | Deuil la Barre | 95 | 5 | |
| Cavam service emploi et police municipale | 9 avenue Schaeffer | Deuil la Barre | 95 | 5 | W |
| Centre de Loisirs primaire André Levasseur | 17 rue du château | Deuil la Barre | 95 | 5 | R |
| Centre d'Informations et d'Initiatives | 35 rue Abel Fauveau | Deuil la Barre | 95 | 5 | R |
| Centre municipal du Moutier | 38 rue Sœur Azelie | Deuil la Barre | 95 | 5 | L,P,S |
| Commissariat | 9 rue du Château | Deuil la Barre | 95 | 5 | W |
| Eglise Notre Dame | rue de l'Eglise | Deuil la Barre | 95 | 4 | V |
| Gymnase des Mortefontaines | 17 rue Eugène Lamarre | Deuil la Barre | 95 | 5 | X |
| Les ateliers | 24 rue Cauchoix | Deuil la Barre | 95 | 5 | L |
| Local associatif modélisme | 7 rue du Château | Deuil la Barre | 95 | 5 | R |
| Local associatif Utrillo | 1 allée Utrillo | Deuil la Barre | 95 | 5 | R |
| Local associatif V. Labarrière | 3d-3e rue V Labarrière | Deuil la Barre | 95 | 5 | R |
| Local d'animation Jesse Owens | rue Gallieni | Deuil la Barre | 95 | 5 | L |
| Local PAEJ Oxy jeunes | 63 avenue des Mathieu Chazotte | Deuil la Barre | 95 | 5 | R |
| Mairie | 36 rue Charles de Gaulle | Deuil la Barre | 95 | 5 | W |
| Mairie Annexe | 38 rue Charles de Gaulle | Deuil la Barre | 95 | 5 | W |
| Maison de la Réussite Educative | 84 rue de la Barre | Deuil la Barre | 95 | 5 | R |
| Maison de l'Enfance | 6 rue du Camp | Deuil la Barre | 95 | 5 | R |
| Maison des Parents | 8 rue Louis Braille | Deuil la Barre | 95 | 5 | |
| Marché couvert des Mortefontaines | Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre | Deuil la Barre | 95 | 2 | |
| Maternelle des Mortefontaines | 15 rue Eugène Lamarre | Deuil la Barre | 95 | 4 | R |
| Maternelle Lac Marchais | 19 rue des Tilleuls | Deuil la Barre | 95 | 4 | R |
| Maternelle St Exupery | 39 rue Antoine de Saint Exupery | Deuil la Barre | 95 | 4 | R |
| Mission Locale | 42 rue Haute | Deuil la Barre | 95 | 5 | |
| Musée de la Chevrette - Ecole de musique | 2 rue Jean Bouin | Deuil la Barre | 95 | 5 | R,S |
| Patinoire | 4 rue Jean Bouin | Deuil la Barre | 95 | 2 | X |
| Presbytère | place des victimes du v2 | Deuil la Barre | 95 | 5 | |
| Primaire des Mortefontaines | 16 rue Eugène Lamarre | Deuil la Barre | 95 | 3 | R |
| Primaire R. Poincaré | 1 rue Gabriel Péri | Deuil la Barre | 95 | 3 | R |
| Salle des fêtes | 11 avenue Schaeffer | Deuil la Barre | 95 | 3 | |
| Salle des sports et loisirs | 15 rue du Château | Deuil la Barre | 95 | 5 | X |
| Salle Omnisports | 1 rue du Docteur Schweitzer | Deuil la Barre | 95 | 3 | |
| Syndicat Agricole | 12 rue Bouregois | Deuil la Barre | 95 | 5 | L |

Tous les ERP ne présentent pas les mêmes caractéristiques de taille, de destination, d'usage et de risques. Ils sont donc répartis en types selon la nature de leur exploitation, classés en catégories d'après l'effectif du public et du personnel. La typologie de l'établissement, qui correspond à son activité, est désignée par une lettre :

- Établissements installés dans un bâtiment

- J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées
- L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- M : Magasins de vente, centres commerciaux
- N : Restaurants et débits de boissons
- O : Hôtels et pensions de famille
- P : Salles de danse et salles de jeux
- R : Établissements d'enseignement, colonies de vacances
- S : Bibliothèques, centres de documentation
- T : Salles d'exposition
- U : Établissements sanitaires
- V : Établissements de culte
- W : Administrations, banques, bureaux
- X : Établissements sportifs couverts
- Y : Musées

- Établissements spéciaux

- PA : Établissements de plein air
- CTS : Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes
- SG : Structures gonflables
- PS : Parcs de stationnement couverts
- OA : Hôtels-restaurants d'altitude
- GA : Gares accessibles au public
- EF : Établissements flottants ou bateaux stationnaires et bateaux
- REF : Refuges de montagne

Les ERP sont également répertoriés en 5 catégories, déterminées en fonction de la capacité de l'établissement :

- 1^{ère} catégorie : au-dessus de 1 500 personnes
- 2^{ème} catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3^{ème} catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^{ème} catégorie : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements de 5^{ème} catégorie
- 5^{ème} catégorie : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement

Lors de la CAPH du 9 juin 2015 et du Conseil Municipal du 22 juin 2015, un Ad'AP avait été validé puis déposé pour approbation en Préfecture. Ce dossier avait été accordé tacitement le 26 janvier 2016. Il prévoyait sur une période de 3 ans un investissement de 822 462 euros TTC de travaux soit un montant de 986 954 euros TTC en incluant les frais d'études divers.

Pour mémoire la stratégie patrimoniale de la programmation prévoyait :

- **Pour la 1^{ère} année :**
 - Les ERP avec **un enjeu symbolique fort de service public.**
 - Les ERP proposant **un service spécifique unique et une fréquentation importante.**

- **Pour la 2^{ème} année :**
 - Les ERP ayant **une fréquentation importante mais non traités la 1ere année**
 - Les ERP avec **un service spécifique unique mais avec une fréquentation moins importante que les ERP mis en conformité la 1ere année.**

- **Enfin, pour la 3^{ème} année :**
 - Les ERP **peu fréquentés et avec un service pouvant être proposé sur un autre site.**
 - **L'ascenseur de l'école primaire des Mortefontaines, non réalisé l'année précédente.**

En 2016, Les difficultés budgétaires de la ville n'avait pas permis de mettre en application le programme et un ré-étalement des travaux sur une période de 6 ans, avait donc été établis et proposé dans le tableau ci-dessous.

Ce planning ré-étalé sur 6 années a été présenté au Conseil Municipal du 12 décembre 2016 puis ce nouvel Ad'AP a été déposé, et accordé, en Préfecture.

En 2017, la fermeture jusqu'à nouvel ordre de la Patinoire pour raison de sécurité a permis d'avancer en 2018 une partie du programme de 2019 et le Syndicat Agricole a été retiré du programme 2020 car il doit être démolé prochainement dans le cadre d'une opération d'aménagement du secteur.

Le programme est donc à ce jour le suivant :

Liminaire

Tous les montants indiqués ci-après sont issus de l'étude d'Accèsométrie, datant de début 2015, ils sont donc à revaloriser par une hausse d'environ 25% (indice TP01)

| Nom de l'établissement | Adresse | Cat. ERP | Année dans l'ad'ap 1 | Année dans l'ad'ap 2 | Montant estimé des travaux € HT | Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité | Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité |
|--|---------------------------------|----------|----------------------|----------------------|---------------------------------|---|---|
| Centre municipal du Moutier | 38 rue Sœur Azelie | 5 | 1 | 1 | 0 | 2015 | 2016 |
| Eglise Notre Dame | rue de l'église | 4 | 1 | 1 | 0 | 2016 | 2017 |
| Gymnase des Mortefontaines | 17 rue Eugène Lamarre | 5 | 1 | 1 | 500 | 2016 | 2017 |
| Mairie | 36 rue Charles de Gaulle | 5 | 1 | 1 | 38 350 | 2016 | 2017 |
| Mairie Annexe | 38 rue Charles de Gaulle | 5 | 1 | 1 | 3 690 | 2016 | 2017 |
| Maternelle des mortefontaines | 15 rue Eugène Lamarre | 4 | 1 | 1 | 12 700 | 2016 | 2017 |
| Maternelle Lac Marchais | 19 rue des Tilleuls | 4 | 1 | 1 | 20 000 | 2016 | 2017 |
| Maternelle St Exupery | 39 rue Antoine de Saint Exupery | 4 | 1 | 1 | 18 500 | 2016 | 2017 |
| Musée de la Chevrette - Ecole de musique | 2 rue Jean Bouin | 5 | 1 | 1 | 48 050 | 2016 | 2017 |
| Maison de la Réussite Educative | 84 rue de la barre | 5 | 2 | 1 | 5 920 | 2016 | 2016 |
| Sous-total année 1 (2016) € HT | | | | | 147 710 € | | |
| Sous-total année 1 (2016) € TTC | | | | | 177 252 € | | |

| Nom de l'établissement | Adresse | Cat. ERP | Année dans l'ad'ap 1 | Année dans l'ad'ap 2 | Montant estimé des travaux € HT | Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité | Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité |
|--|---|----------|----------------------|----------------------|---------------------------------|---|---|
| Capv service emploi et police municipale | 9 avenue Schaeffer | 5 | 1 | 2 | 27 720 | 2017 | 2017 |
| Marché couvert des Mortefontaines | Avenue Mathieu Chazotte, rue Eugène Lamarre | 2 | 1 | 2 | 8 200 | 2017 | 2017 |
| Salle des fêtes | 11 avenue Schaeffer | 3 | 1 | 2 | 33 200 | 2017 | 2017 |
| Salle des Sports et Loisirs | 15 rue du château | 5 | 1 | 2 | 21 680 | 2017 | 2017 |
| Salle Omnisports | 1 rue du Docteur Schweitzer | 3 | 1 | 2 | 17 900 | 2017 | 2017 |
| Sous-total année 2 (2017) € HT | | | | | | | 108 700 € |
| Sous-total année 2 (2017) € TTC | | | | | | | 130 440 € |

| Nom de l'établissement | Adresse | Cat. ERP | Année dans l'ad'ap 1 | Année dans l'ad'ap 2 | Montant estimé des travaux € HT | Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité | Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité |
|--|------------------------|----------|----------------------|----------------------|---------------------------------|---|---|
| Primaire R. Poincaré | 1 rue Gabriel Péri | 3 | 2 | 3 | 84 900 | 2018 | 2019 |
| Centre de Loisirs primaire André Levasseur | 17 rue du château | 5 | 2 | 4 | 4 075 | 2018 | 2019 |
| Centre d'Informations et d'Initiatives | 35 rue Abel Fauveau | 5 | 2 | 4 | 4 500 | 2018 | 2019 |
| Maison des Parents | 8 rue Louis Braille | 5 | 2 | 4 | 4 600 | 2018 | 2019 |
| Mission Locale | 42 rue Haute | 5 | 2 | 4 | 4 690 | 2018 | 2019 |
| Les Arteliers | 24 rue Cauchoix | 5 | 3 | 4 | 2 800 | 2018 | 2019 |
| Local associatif V. Labarrière | 3d-3e rue V Labarrière | 5 | 3 | 4 | 650 | 2018 | 2019 |
| Sous-total année 3 (2018) € HT | | | | | 106 215 € | | |
| Sous-total année 3 (2018) € TTC | | | | | 127 458 € | | |
| Nom de l'établissement | Adresse | Cat. ERP | Année dans l'ad'ap 1 | Année dans l'ad'ap 2 | Montant estimé des travaux € HT | Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité | Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité |
| Primaire des Mortefontaines | 16 rue Eugène Lamarre | 3 | 2 | 4 | 44 500 | 2019 | 2019 |
| Local d'animation Jesse Owens | rue Gallieni | 5 | 2 | 4 | 17 510 | 2019 | 2019 |
| Sous-total année 4 (2019) € HT | | | | | 62 010 € | | |
| Sous-total année 4 (2019) € TTC | | | | | 74 412 € | | |

| Nom de l'établissement | Adresse | Cat. ERP | Année dans l'ad'ap 1 | Année dans l'ad'ap 2 | Montant estimé des travaux € HT | Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité | Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité |
|--|--------------------------|----------|----------------------|----------------------|---------------------------------|---|---|
| Maison de l'Enfance | 6 rue du Camp | 5 | 2 | 5 | 8 700 | 2020 | 2020 |
| Commissariat | 9 rue du château | 5 | 2 | 5 | 10 400 | 2020 | 2020 |
| Presbytère | place des victimes du v2 | 5 | 2 | 5 | 34 950 | 2020 | 2020 |
| Bâtiment administratif 22 rue Charles de Gaulle | 22 rue Charles de Gaulle | 5 | 3 | 5 | 18 850 | 2020 | 2020 |
| Local associatif modélisme | 7 rue du château | 5 | 3 | 5 | 3 900 | 2020 | 2020 |
| Local associatif Utrillo | 1 allée Utrillo | 5 | 3 | 5 | 2 650 | 2020 | 2020 |
| Sous-total année 5 (2020) € HT | | | | | | | 79 450 € |
| Sous-total année 5 (2020) € TTC | | | | | | | 95 340 € |
| Primaire des Mortefontaines | 16 rue Eugène Lamarre | 3 | 3 | 6 | 150 000 | 2021 | 2021 |
| Sous-total année 6 (2021) € HT | | | | | | | 150 000 € |
| Sous-total année 6 (2021) € TTC | | | | | | | 180 000 € |
| TOTAL TRAVAUX € HT sur 6 ans | | | | | | | 658 635 € |
| TOTAL TRAVAUX € TTC sur 6 ans | | | | | | | 790 362 € |

Le tableau ci-dessous présente le montant prévisionnel total de l'opération incluant les frais d'études à savoir la maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité, le contrôle technique... :

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| Montant des travaux HT | 147 710 € | 108 700 € | 106 215 € | 62 010 € | 79 450 € | 150 000 € | 654 085 € |
| TVA | 29 542 € | 21 740 € | 21 243 € | 12 402 € | 15 890 € | 30 000 € | 130 817 € |
| Montant des travaux TTC | 177 252 € | 130 440 € | 127 458 € | 74 412 € | 95 340 € | 180 000 € | 784 902 € |
| Frais d'études 20% : Maîtrise d'Œuvre, SPS, contrôle technique... | 35 450 € | 26 088 € | 25 492 € | 14 882 € | 19 068 € | 36 000 € | 156 980 € |
| Montant de l'opération TTC | 212 702 € | 156 528 € | 152 950 € | 89 294 € | 114 408 € | 216 000 € | 941 882 € |

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Programme 2017 & 2018

Ils ont été réalisés durant les années 2019 & 2020, avec une levée de réserves en 2021.

Programme 2016, 2019 et 2020

- Le cabinet LC Architectures (déjà retenu pour la tranche 2017/2018) a été désigné pour reprendre la mission de maîtrise d'Œuvre.
- Les 3 programmes seront traités en une seule opération sur l'année 2023 en confiant certaines tâches au C.T.M. dans un souci d'économie et de réactivité.
- Les lots maçonnerie, électricité et plomberie feront l'objet d'une consultation (marché à bons de commande) au premier trimestre 2023 pour une phase travaux répartie sur les 3 derniers trimestres 2022 sous réserve de l'enveloppe budgétaire.

Programme 2021

- La tranche initiale de 2021 qui comprend uniquement la réalisation d'un ascenseur à l'école Primaire des Mortefontaines restera à réaliser au-delà de 2022 en sachant qu'actuellement le niveau de classe qui devrait accueillir un enfant en situation de handicap sera accessible en rez-de-chaussée et qu'une réflexion est actuellement en cours avec le Département sur la faisabilité d'un échange de bâtiment entre le collège Denis Diderot et l'école élémentaire, ce qui conduirait à redéfinir les travaux d'accessibilité.

Liste des travaux réalisés en 2022

Remplacement de l'élévateur pour personne à mobilité de la médiathèque

Perspective 2023

Mise au point de l'état d'avancement de l'ADAP

Dans le cadre du BP 2023, une enveloppe de 100 000 € TTC est prévue pour effectuer la conformité des bâtiments suivants :

- **Gymnase des Mortefontaines**
- **Mairie Annexe**
- **Maternelle des Mortefontaines**
- **Maternelle Lac Marchais**
- **Maternelle St Exupéry**
- **Musée de la Chevrette - Ecole de musique**
- **Maison de la Réussite Educative**
- **Maison de l'Enfance**
- **Commissariat**
- **Local associatif Utrillo**
- **Syndicat Agricole**

5. Cadre bâti – Établissement privé recevant du public

5.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

En date du 11 Janvier 2023, la ville de Deuil-La Barre a recensé 20 dépôts de dossiers d'AT-AD'AP.

- 9 dossiers ont été délivrés et sont favorables avec des prescriptions ou recommandations des services de la Préfecture.
- 3 dossiers ont été rejetés tacitement ou annulés.
- 8 dossiers sont actuellement en cours, en attente de décision de la Préfecture du Val d'Oise.

Les commerçants et les professions libérales qui ont pour projet de s'installer sur la ville, font dans la majorité des cas, la démarche de venir se renseigner en Mairie. Dans le cas contraire, le service commerce va à leur rencontre et les invite à se rendre en mairie pour les informer. Ils sont reçus dans un premier temps par le Service Commerce, qui les sensibilise et les oriente vers le service urbanisme. Le service commerce explicite les différents types de handicap et la réglementation récente en matière d'accessibilité, et le service urbanisme expose les obligations réglementaires et les démarches administratives à effectuer.

Les services urbanisme et commerce exercent un rôle d'information, d'écoute et d'échanges quotidien avec les commerçants et professionnels de la commune afin de leur expliquer la réglementation et les démarches administratives à effectuer.

Au regard des dossiers déposés, l'essentiel des diagnostics ou études réalisées l'ont été par des professionnels et autres cabinets d'études spécialisés.

La majorité des demandes déposées concernent toujours les élargissements de portes d'accès, d'adaptation des cheminements, la mise aux normes des bornes d'accueil et des bureaux et la pose presque automatique de rampes d'accès amovibles afin d'accéder aux locaux.

5.1. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Le nombre de dossiers a considérablement diminué entre l'effervescence de 2015 et l'apaisement de 2016. La situation se stabilise depuis 2016, nous réceptionnons une vingtaine de dossiers par an.

Le nombre de dossiers a augmenté en raison de la campagne d'AD'AP pour la commune car la plupart des dossiers concernent les établissements publics.

Cependant la complexité des démarches et des procédures reste toujours aussi alambiquée et difficile à mettre en œuvre. La compréhension des documents demandés reste très difficile quand les commerçants ou les professionnels ne sont pas accompagnés de bureaux d'études spécialisés.

Les difficultés à la mise en œuvre sont plus conséquentes dans le bâti ancien ou impossible.

La majorité des dossiers déposés se retrouvent en incomplet au regard du nombre de pièces demandées et de leur complexité. Le Maire étant chargé de vérifier la complétude des dossiers déposés, le nombre de courriers envoyés en recommandés a considérablement augmenté.

La difficulté majeure rencontrée est l'explication aux professionnels des différents types de handicap, car lorsque nous leur parlons de handicap, ils pensent tous systématiquement aux

personnes en fauteuils roulants mais non aux déficients visuels, auditifs ou psychiques. Ils pensent aux largeurs de portes, aux rampes d'accès et aux sonnettes mais pas à la luminosité ou aux mains courantes et autres dispositifs d'accompagnement des personnes à mobilité réduite.

De plus, le délai de complétude des dossiers d'AT-AD'AP est d'un mois alors que ce même délai est de 3 mois pour les dossiers de déclarations préalables, permis de construire et de démolir. Ce délai plus que raccourci, engendre le rejet tacite de plusieurs dossiers (3) car les demandeurs n'ont pas le temps de les compléter.

Les professionnels et commerçants et autres établissements recevant du public ont dans l'ensemble bien appréhendé la législation et compris l'utilité de cette démarche pour l'intérêt général, néanmoins, le coût engendré par cette mise aux normes demeure un frein.

| | Nombre de dossiers déposés | Dossiers autorisés | Dossiers rejetés ou refusés | Dossiers en cours d'instruction (à la date de la CAPH des années concernées) |
|------|----------------------------|--------------------|-----------------------------|--|
| 2015 | 68 | 52 | 16 | |
| 2016 | 23 | 12 | 5 | 6 |
| 2017 | 22 | 12 | 1 | 9 |
| 2018 | 13 | 5 | 2 | 6 |
| 2019 | 27 | 18 | 3 | 6 |
| 2020 | 17 | 6 | 4 | 7 |
| 2021 | 13 | 4 | 5 | 4 |
| 2022 | 20 | 9 | 3 | 8 |

6. Cadre bâti – Logements

6.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Depuis la loi du 11 février 2005 pour "*l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*", et la circulaire d'application du 30 novembre 2007, les maisons individuelles et les logements collectifs d'habitation neufs et destinés à la location doivent être conçus et équipés pour recevoir des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Pour les logements conçus antérieurement à cette date le bailleur n'a pas l'obligation d'adapter le logement à l'âge ou au handicap du locataire.

Pour faciliter l'aménagement de son logement, le locataire âgé ou porteur de handicap peut demander à son bailleur l'autorisation de faire, à ses frais, des travaux de transformation.

En l'absence de réponse sous 4 mois, le bailleur est réputé être d'accord.

Dans le parc privé, soit :

- Le bailleur accepte de prendre en charge les travaux et les aménagements nécessaires. Il peut alors se tourner lui-même vers les subventions ANAH et/ou obtenir certains avantages fiscaux ;
- Le bailleur accepte que le locataire prenne en charge les travaux et les aménagements qui sont nécessaires. Il peut, dans ce cas, exiger une remise en état à la sortie ;
- Le bailleur n'accepte aucun travaux ni aménagement ;

Dans le du parc social, soit :

- Le bailleur accepte de réaliser les aménagements au sein du logement occupé par le locataire demandeur.
- Le bailleur peut faire une proposition de mutation dans un autre logement déjà adapté ou adaptable du parc social.

Voici les programmes immobiliers pour lesquelles une attestation de conformité aux règles d'accessibilités a été déposée :

| Dossier | Date de dépôt | Demandeur - Identité | Adresse du terrain | Nombre de log | Décision - Date | Conformité - Intitulé |
|--------------------|---------------|---|--|---------------|-----------------|-----------------------|
| PC 95197 07 80024 | 11/05/2007 | FRANCE HABITATION - Mr MULLER | 2/6 Route ST DENIS | 54 | 24/08/2007 | conforme |
| PC 95197 08 80019 | 04/04/2008 | SA D'HLM DU MOULIN VERT | 13 Avenue DIVISION LECLERC | 6 | 08/08/2008 | conforme |
| PC 95197 11 80043 | 30/08/2011 | ICADE PROMOTION LOGEMENT+SODES | 26/28 route ST DENIS | 69 | 07/12/2011 | conforme |
| PC 95197 11 80038 | 29/07/2011 | MARIGNAN RESIDENCES | route ST DENIS | 25 | 12/12/2011 | conforme |
| PC 95197 11 80039 | 29/07/2011 | MARIGNAN RESIDENCES | route ST DENIS | 130 | 07/12/2011 | conforme |
| PC 95197 12 80026 | 16/10/2012 | OGIF - Monsieur DUBEARN | LA GALATHEE | 56 | 01/02/2013 | conforme |
| PC 95197 12 80003 | 10/02/2012 | ICADE PROMOTION LOGEMENT - Monsieur SENOUCI - SOD | route ST DENIS | 71 | 20/07/2012 | conforme |
| PC 95197 14 80027 | 23/12/2014 | PRIMOPROM – Mr NICOLO | 13/23 route ST DENIS | 170 + 111 | 28/09/2015 | conforme |
| PC 95197 15 80015 | 07/05/2015 | OGIF – Mr NAMIACH | Rue Abel Fauveau | 70 | 04/09/2015 | conforme |
| PC 95197 15 CO044 | 21/10/2016 | SCCV DAVRIL DESSAILLY | 5 rue de Montmorency | 28 | 19/01/2016 | conforme |
| PC 95197 16 C 0019 | 27/06/2016 | LOGIREP | 8-12 route ST DENIS- 7 -9 avenue DU BOIS | 60 | 03/11/2016 | |
| PC 95197 17 C 0025 | 03/08/2017 | La Villa DEBUSSY | 268-288-290 rue d'Epinay | 61 | 19/12/2017 | Conforme |
| PC 95197 18 C 0028 | 30/10/2018 | SCCV DEUIL CAUCHOIX | 19-23 rue Cauchoix | 32 | 25/04/2019 | Conforme |
| PC 95197 18 C 0029 | 30/10/2018 | SCCV DEUIL CAUCHOIX | 19-23 rue Cauchoix | 29 | 25/04/2019 | Conforme |
| PC 95197 19 C 0011 | 26/02/2019 | ATLAND | 147-149-151 rue du Chemin de Fer | 58 | 06/09/2019 | |

TOTAL 1 028 logements

6.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Concernant le parc social ancien, les bailleurs sociaux ne possèdent pas de liste tenue à jour des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.

En effet certains logements ont été adaptés aux PMR à la demande du locataire et les travaux ont été réalisés au coup par coup mais n'ont pas été répertoriés.

7. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

7.1. Bilan des actions menées en 2022 par la Direction Education Jeunesse et Sports

1 - Accès aux équipements sportifs

- La section handisport / Sport handicap du club de l'USDEM Basket en partenariat avec l'association EHLAN, dispense ses cours tous les mercredis après-midi à la Salle Omnisports de la ville
- Le but étant de maintenir le lien social, la pratique sportive nécessaire à « l'équilibre du corps » ainsi que l'inclusion au quotidien pour les personnes en situation de handicap

2 – EVENEMENT SPORTIF

Fête du Sport :

- Le 24/06/2022
- Sur le rallye citoyen → initiations et sensibilisations au handisport et sport adapté à travers les disciplines :
 - Escalade,
 - Fitness,
 - Handball
 - Tennis
 - Pétanque
 - Cécifoot

Rencontre Familles :

- Le Service des Sports a mené des actions Handisport et Sport Adapté lors de « Rencontre Famille » le Dimanche matin de 10h30 à 12h30 et notamment lors de la Rencontre Famille TENNIS – TIR A L'ARC :
- le 13/02/2022 aux Tennis couverts (rue Jean Bouin).
 - Un éducateur sportif de l'association Tennis Club de la Châtaigneraie nous a proposé un parcours Handisport et des initiations à la frappe de balle en fauteuil roulant
 - un éducateur sportif de l'association 1^{ère} Compagnie d'arc a proposé des exercices en situation de handicap

Actions équilibre / préventions des chutes / Gym Douce

- Activités sportives à destination des seniors à mobilité réduite et déficients visuels : 2 sessions par an
- Gym Douce sous l'appellation « Sport Santé », les Séniors ont poursuivis leur activité en demi-groupe
- Réalisées à la Salle Omnisports / Stade / Terrain synthétique

3- Scolaire

Dispositif Cap'Classes

- En partenariat avec l'association CAP'SAA
→sensibilisation au sport adapté et handisport
- 13 classes de CM2 ont participé au dispositif
- Ateliers en situation de déficience visuelle + basket fauteuil + atelier langues des signes

4 - Jeunesse

Accueil d'enfants en situation de handicap au quotidien :

- Pauses méridiennes, mercredis et vacances scolaires
 - ALSH :
 - André Levasseur : 1 enfant
 - Pasteur Maternelle: 1 enfant
 - Mortefontaine Maternelle : 3 enfants
 - Henri Hatrel Primaire : 2 enfants
 - Mortefontaine Primaire : 1 enfant
 - Prédos : 3 enfants
- Stages Multisports : 2 enfants (1 maternelle, 1 élémentaire) accueillis à chaque vacances scolaires. Mise en situation de Handicap pour les enfants valides sur chaque activité sportive proposée : ceci-foot...
- Activités Inisports : 6 sports proposés pendant 6 semaines : Mardi et/ou Jeudi (période scolaire, après l'école), à chaque fin de cycle, les enfants sont en activité en situation de handicap moteur et de déficience (mental / psychique).

5 - Perspectives 2023

- Evènements sportifs accessibles à tous
- 1^{ère} édition d'une soirée « Handisport Découvertes »
- Maintenir le dispositif CAP'Classes
- Accueil d'enfants en situation de handicap au quotidien



- Pauses méridiennes, mercredis et vacances scolaires
- ALSH : André Levasseur, Pasteur, Mortefontaines Maternelle, Saint-Exupéry : 6 enfants concernés
- Stages Multisports : 2 enfants (1 maternelle, 1 élémentaire) accueillis à chaque vacances scolaires. Mise en situation de Handicap pour les enfants valides sur chaque activité sportive proposée : ceci-foot...
- Activités Inisports : 6 sports proposés pendant 6 semaines : Mardi et/ou Jeudi (période scolaire, après l'école), à chaque fin de cycle, les enfants sont en activité en situation de handicap moteur et de déficience (mental / psychique).
- Dispositif CAP'CLASSES et Rallye Educap'City
→ En partenariat avec l'association CAP'SAA
- sensibilisation au sport adapté et handisport
- Du 22 au 26/02/2022 :
→ Sorties des ALSH Elémentaires au Championnat d'Europe de rugby fauteuil à la Halle Carpentier Paris (environ 60 enfants)

7.2. Bilan des actions menées en 2021 par le CCAS et perspectives pour 2022

Table ronde ville inclusive

- Le 10/02/2022 : **les troubles « dys »**
Sont concernés les dysfonctionnements, plus ou moins sévères, des fonctions cognitives du cerveau relatives au langage, à l'écriture, au calcul, aux gestes et à l'attention
- Le 27/06/2022 : « **la vie affective des seniors** » à la résidence autonomie La Sablonnière
Quel que soit le lieu de vie, les seniors ont droit à une vie relationnelle, la vie affective restant un critère important du bien vieillir des seniors.

Permanence Santé Handicap

Le 04/06/2022 à la salle des fêtes de Deuil-La Barre

- **Objectifs**
 - Faciliter l'information faite aux familles (droits sociaux, scolarisation, prise en charge médico-sociale) et orienter vers les professionnels adaptés
 - Faire découvrir des outils et pratiques innovants autour du handicap et de la santé (salle snoezelen, activités Montessori.)
 - Travailler en réseaux avec des professionnels et associations du territoire avec les partenaires :
 - EDA MONTESSORI
 - AUTISM ACTION 95
 - France ALZHEIMER
 - France PARKINSON
 - ELHAN
 - JALMALV
 - DYSPRAXIE France
 - LES AMIS DE MATTEO
 - VIE LIBRE
 - CROIX ROUGE FRANCAISE
 - LIGUE CONTRE LE CANCER
 - ELISE PRINCESSE COURAGEUSE
 - EDVO

Services de la ville : C2I, communication, reprographie, police municipale, service des sports, service jeunesse, l'Odysée ; Point information prévention santé ; médiathèque, ressources humaines, technique

PERSPECTIVES POUR 2023

Reconduction des permanences santé-handicap et des tables rondes (thèmes à définir)

7.3. Bilan des actions menées en 2022 par le POINT INFORMATION PREVENTION SANTE (PIPS)

Thématiques abordées de façon transversale par les services municipaux

Pole Information Prévention Santé (PIPS)

1. Le PIPS est un lieu d'informations, d'éducation, de prévention et d'orientation, il a pour mission de coordonner les besoins de la population au niveau de la santé et du handicap et d'orienter vers les structures adaptées (MDPH, CPAM et CRAMIF...)
2. Des permanences CPAM (le jeudi) sont également mises en place sur la structure
3. Un centre de dépistage et de coordination COVID 19 (tests PRC laboratoire et tests antigéniques), une cellule de régulation « Médecin-Infirmier(e) » et une cellule « rappels patients » ont été installées au PIPS, dans le cadre du parcours patient mise en place par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)
4. Le PIPS a coordonné deux centres de vaccination (Enghien-Montmorency), il avait pour mission de gérer les plannings des professionnels de santé environ 250 personnes. Mise en place de nombreux centres éphémères dans plusieurs villes du Val d'Oise.
5. La structure met à disposition de l'ODYSSEE la grande salle du PIPS afin de réaliser des ateliers ludiques pour les familles et des cours de gymnastique pour les mamans



Quelques manifestations



6. Don du Sang (Etablissement Français du Sang) : 6 collectes par an
7. Journée internationale contre les violences faites aux femmes
8. Campagne Octobre Rose : lutte contre le cancer du sein
9. Prévention autour des accidents domestiques
10. Le Mois Sans Tabac

Certaines actions ont été reportées du fait de la COVID 19

Les collectes de don du sang organisées par l'Etablissement Français du Sang (EFS) ont été maintenues

Les associations présentes sur le PIPS :

1. « Femmes en Scène »

L'objectif de l'association est d'agir contre toutes les formes de discriminations et violences envers les femmes et en faveur de l'égalité hommes/femmes. Mise en place de groupes de paroles

Pour l'année 2022, un travail en partenariat va s'effectuer entre l'association « femmes en scène » et l'association « Du côté des Femmes »

2. ADMR Service à la personne

Des aidants et des aidés participent en même temps aux activités (expression corporelle et expression théâtrale)

3. France Parkinson

Mise en place d'un atelier de sophrologie pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et un groupe de paroles pour les aidants et accompagnants des malades

4. Association « BURN-OUT » :

Atelier et groupe de paroles sur la thématique du Burn-out

5. ACEPE

Une équipe de psychologues spécialisés dans la relation parents/enfants les aides sur les difficultés du quotidiens (tous les vendredis)

La ville ayant répondu à un appel à projet « Maison Sport Santé Bien-Etre, la structure doit héberger ce projet qui s'appuie sur le dispositif « Sport Santé Bien-Etre » en Ile de France et notamment le dispositif Prescri'forme qui se base sur une activité physique sur ordonnance et un carnet de suivi du patient.

En 2022, la ville a passé une convention d'objectif avec la Communautés Professionnelles Territoriales de Santé afin de mener des actions coordonnées dans le domaine de la santé sur la Ville de Deuil-La Barre et plus particulièrement sur le PIPS

OBJECTIFS DU POLE INFORMATION PREVENTION SANTE (PIPS)

Année2023

Le PIPS est une structure innovante permettant de promouvoir et coordonner des actions communales d'accueil, de conseil, d'information et d'orientation de la population dans le domaine de la santé, avec une approche globale et complémentaire qui s'inscrit dans une démarche de coordination des actions de santé et une ambition de politique de santé territorial concertée et inclusive

Des priorités de santé territoriales ont été identifiées par les différents acteurs de notre territoire qui définiront les dispositifs de prévention à mettre en place durant l'année 2023:

- La santé mentale
- Le diabète, l'obésité, la nutrition
- Les addictions
-

De plus le PIPS maintiendra son implication à la dynamique Sport Santé Bien-Etre et plus particulièrement au dispositif Prescri'forme en s'appuyant sur plusieurs objectifs :

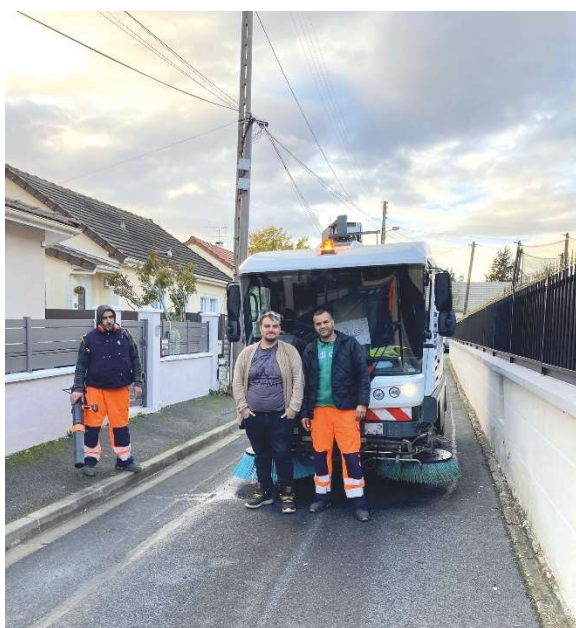
- Mettre en place un projet territorial global de santé en concertation avec le tissu associatif local et les professionnels de santé,
- Valoriser et optimiser l'approche participative de la prévention santé de proximité,
- Construire une identité « politique » en matière de prévention santé,
- Sensibiliser et informer les administrés sur les thématiques liées à la différence, au handicap, aux vulnérabilités et besoins spécifiques

Les collectes du sang du sang seront toujours accueillies au PIPS et mises en place par l'Etablissement Français du Sang (EFS).

Enfin, durant l'année 2023, l'objectif est également de poursuivre le travail transversal lié à la santé et au handicap en poursuivant les tables rondes et les permanences santé/handicap

7.4 Bilan des actions culturelles menées en 2022

Opération DuoDay



Depuis deux ans, la Ville participe à l'opération DuoDay, journée solidaire nationale consacrée à l'emploi et au handicap, créée en 2016. Pour cette troisième participation de la Ville, 19 stagiaires ont été accueillis en Mairie par Muriel Scolan, maire de Deuil-La Barre, accompagnée de Laurence Germain, adjointe au Maire déléguée à l'action sociale, à la famille et au handicap, et des élus, avant de former un binôme avec un agent dans un service municipal. Un stagiaire a été reçu par l'agence immobilière Century21.

L'objectif est de découvrir un métier grâce à l'engagement des agents municipaux bénévoles : service environnement, finances, administration générale, restauration scolaire, communication, petite enfance... La plupart des stagiaires découvraient, pour la première fois, la fonction publique territoriale. Plusieurs stagiaires souhaitent effectuer un stage dans notre collectivité et vont postuler sur des offres d'emplois de la Ville. De biens beaux moments d'échanges et de rencontres !

7.5 Bilan des actions culturelles menées en 2022

Participation de la Ville au Festival IMAGO 2022

« Bal Cristal Pop » - Vendredi 18 novembre 2022 à 19h à la salle des fêtes

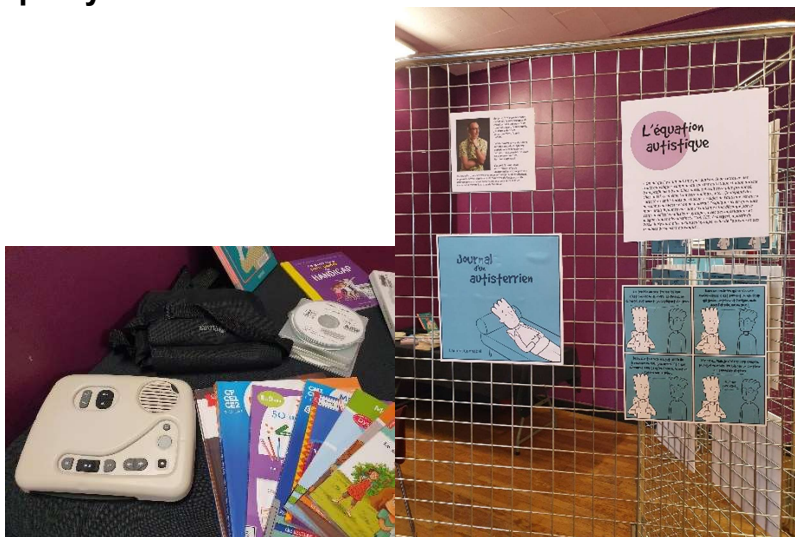


Une centaine de participants, toutes générations confondues, ont participé au Bal Cristal Pop pour un saut musical et dansant à la mode « guinguette » dans un bal un brin foutraque et totalement décalé !

Le Pop et le Théâtre du Cristal mettent les petits plats dans les grands, enfin les petits « pas » dans les grands pour recréer l'ambiance d'un vrai parquet de bal, qui vous fera tourner la tête sur un large répertoire : valse, rock, chacha, twist, disco avec des tubes que vous connaissez tous : les vieux comme les jeunes, mais aussi les marins, les sans-papiers, les cousines, les rouquines, les sardines, enfin tout l'monde quoi ! Allez ! Guinchez jeunesse !

Mise en scène Olivier Couder - **Collaboration artistique** Pierre-Jules Billon - **Chorégraphie** Delphine Jungman - **Costumes** Philippe Varache pour Tabbarukk
Avec : Angélique Bridoux, Vincent Chalambert, Anthony Colard, Olivier Couder, Marie Colin, Yoram Gué, Stéphane Guérin, Clément Langlais, Stiva Michaut Paterno, Coralie Moreau, Frédéric Payen, Nadia Sadji

Actions de la Médiathèque Louise d'Epina



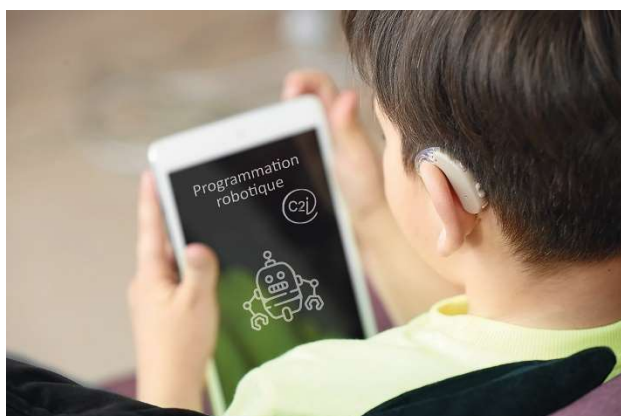
- ✓ Participation au Forum Handicap du 4 juin 2022
- ✓ Table ronde sur l'autisme avec la participation d'un adhérent de la médiathèque : M. Connabel.
- ✓ 2 participations au DUO DAY en 2021/2022
- ✓ Grace au financement de la CAPV, un budget est consacré aux publics empêchés de 2170€ accordés en 2022 : le fonds a été créé pour répondre aux demandes des publics en situation de difficultés face à la lecture : DYS, mal voyants, (Livres en gros caractères), fonds FLE (adultes) pour l'apprentissage de la langue française.
- ✓ Partenariat avec l'association Valentin HAÛY et prêt de lecteurs DAISY.



Démarche inclusive au Conservatoire de Musique Maurice Cornet

- Le Conservatoire de Musique Maurice Cornet accueille déjà des élèves handicapés mais réfléchit aussi à mettre en place un partenariat avec l'association MESH afin de proposer des ateliers de pratique musicale pour des personnes en situation de handicap.

Stage numérique inclusif proposé au C2i



L'intervenant du stage numérique inclusif propose un accompagnement éducatif avec une approche éducative et comportementale qui découle vers une mise en place d'ateliers socio-éducatifs adaptés à chacun.

La prise en charge de jeunes neuro-atypiques ayant des TSA (trouble du spectre de l'*autisme*). Ces ateliers souhaitent favoriser l'inclusion des jeunes en sensibilisant les jeunes dit ordinaires à la différence et au handicap.

Ces ateliers pluridisciplinaires tournés autour de différents sujets permettent de développer les compétences des jeunes. Ainsi, dans le cadre des ateliers collectifs favorisant l'inclusion, les jeunes ont l'occasion de découvrir l'approche de la robotique et du numérique à travers les différents outils proposés. Par ailleurs, le C2i utilise également une approche classique avec des outils conventionnels afin d'animer des ateliers collectifs favorisant l'inclusion des jeunes avec handicap. Les ateliers favorisant l'inclusion sont animés par des éducateurs spécialisés de SANEA Éducation et d'Entraide Autisme attentifs à la prise en compte des besoins individuels de chaque membre du groupe tout en dynamisant l'esprit de collectivité au sein de celui-ci dans le cadre de l'inclusion des jeunes en milieu ordinaire.

FORMATIONS

De septembre 2022 au 14 janvier 2023, 10 agents ont suivi une formation « Apprentissage de la langue des signes », cette formation était proposé tous les mardis après-midi (Hors vacances scolaires).

Durant l'année, plusieurs agents (ATSEM, Petite enfance) ont participé à une formation « accueil d'un enfant en situation de handicap »

Durant l'année la collectivité accueille des stagiaires porteurs de handicap dans les différents services de la collectivité.

L'objectif de la commune est de renouveler et de renforcer la démarche pour 2023.

